



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-144

**« 2^{ème} TRAIL DE LA CHAUME »
Dimanche 1^{er} octobre 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'association sportive du Lycée Emiland Gauthey et l'association « les Givrés du Trail », devant organiser une épreuve sportive pédestre le dimanche 1^{er} octobre 2017, pétitionnaire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité publique et pour éviter les accidents, de prendre toutes mesures utiles pour règlementer la circulation et le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Le dimanche 1^{er} octobre 2017 :

Circulation interdite Rue du Charolois de 6H00 à 16H00

Stationnement interdit Rue du Charolois et parking du Gymnase à partir du samedi 30 septembre 2017 18H00 au dimanche 1^{er} octobre 2017 18H00.

DE 9H30 à 14H00 :

Circulation interdite sur les voies et chemins ci nommés :

Chemin de la grande fontaine

Chemin de Servoisine et des Combes

Rue des Bois Chevaux (lavoir)

DE 9H30 à 10H30 :

Circulation interdite Rue du Clos Salomon (partie située entre la Rue des Tamaris et Rue de la Baraude)

DEVIATION PAR LA RUE DES TAMARIS ET RUE DE LA BARAUDE

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les pétitionnaires (l'association sportive du Lycée Emiland Gauthey et l'association « les Givrés du Trail »)

La signalisation au stationnement sera mise en place par les Services Techniques Municipaux et entretenue par les pétitionnaires (ci-nommé dans l'article).

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-144

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra être affiché par le pétitionnaire pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le mardi 26 septembre 2017


Juliette Méténier - Dupont
Le Maire

DIFFUSION:

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS71.fr
Gendarmerie : cob.givry@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Journal de S&L : emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE:

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : papier : Mme POROT